

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1243

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Goldberg, M. Da Silva, Mme Pochon, Mme Descamps-Crosnier, M. Rihan Cypel, Mme Massat, M. Roman, M. Clément et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE 13**

Après la seconde occurrence du mot :

« par »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« le président du conseil régional d'Île-de-France ou son représentant. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Parallélisme des formes avec la co-présidence assurée par le préfet de région.